

pas détacher leurs yeux de la voûte céleste où leur Maître avait disparu. Abaissez-les sur l'autel, et vous l'y reverrez dans tout l'éclat d'un roi sur son trône. Mais non, ce sanctuaire n'est pas la salle du Trône du Roi des rois, c'est la salle de Banquet dont les décors et les ornements sont faits pour réjouir les yeux des convives. Il ne faut pas l'oublier pour en saisir le caractère *architectonique*...

(*Revue eucharistique.*)

A.-B. ROUTHIER.

La liberté religieuse en Amérique

— o —

Pas de taxes sur les presbytères

Les Yankees ont de graves défauts, mais il serait injuste de leur dénier certaines qualités de premier ordre : entre autres, l'énergie et le sens pratique.

Un de nos lecteurs, qui se trouve actuellement à la Nouvelle-Orléans, nous adresse, à ce sujet, une lettre intéressante.

« Je ne puis résister, m'écrit-il, au désir de vous envoyer quelques documents touchant un fait important qui vient de se passer ici, et qui met en relief la veulerie des Français.

« Un quidam, dont le nom importe peu, a voulu récemment faire voter un projet de loi tendant à soumettre dorénavant les presbytères aux taxes ordinaires, — ce qui n'avait jamais été tenté en Amérique.

« Au lieu de se borner, comme en France, à pousser des plaintes et des gémissements, les catholiques se sont mis immédiatement en posture de défense. L'archevêque a écrit ; dans leurs paroisses respectives, les curés ont parlé et dénoncé le « complot » ; des juges eux-mêmes — ils ne ressemblent guère à nos magistrats français ! — n'ont pas hésité à mettre leurs concitoyens en garde contre « une injustice »... Résultat : le projet de loi est renvoyé aux calendes grecques... »

Mon honorable correspondant joint à sa lettre plusieurs documents, entre autres la lettre de protestation adressée à son clergé, à la date du 9 octobre 1906, par Mgr Blenk, archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Cette lettre est intéressante à plus d'un titre ; elle montre combien les Américains ont la vraie conception de la liberté